

AR Prefecture

016-200054047-20231211-2023_12_11_04-DE
Reçu le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023

Musique du Monde, forum des associations, salon des collectionneurs, bourse aux vêtements d'Emmaüs, bourse aux jouets, etc.).

- Un lieu patrimonial et touristique. La qualité architecturale des halles participe à l'attractivité touristique de Confolens. De par leur notoriété, les halles de Confolens sont le symbole d'une ville accueillante, apaisée, où il est facile d'aller à la rencontre des autres.
- Un rôle social non négligeable. Les halles, de par les marchés et les événements qui y sont organisés, sont un lieu incontournable de rencontre, de mixité des populations, de liens intergénérationnels et de convivialité. Ils sont de plus accessibles à tous les publics.

Les travaux de réhabilitation envisagés par l'équipe de maîtrise d'oeuvre sont principalement :

- la mise en peinture du bâtiment,
- la mise en accessibilité des sanitaires,
- la reprise de la couverture,
- la rénovation de la verrière avec sa mise en valeur.

Le montant prévisionnel de cette opération est de 514 405.79 € et des subventions peuvent être sollicitées auprès du Département et du Leader. L'Etat et la Région ont déjà accordé des subventions.

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

- **Considérant** le coût du réaménagement des halles de Confolens
travaux s'élevant à 514 405.79 € HT soit 617 286.95 € TTC
- **Considérant la possibilité** de présenter des dossiers de subvention au Département et au titre du LEADER,
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté

DEPENSES		RECETTES	
Aménagements généraux	MONTANT HT	Subventions sollicitées	MONTANT
travaux de réhabilitation	514405.79€	Etat - DSIL (attribuée)	53 112.60€
		Etat – DETR (attribuée)	123 929.40€
		Département	31 500.00€
		Région (attribuée)	95 468.00€
		LEADER	100 000.00€
		Auto financement	110 395.79€
total HT	514 405.79€	total HT	514 405.79€

- **Dit** que le calendrier de travaux s'établit comme suit :
Début des travaux : printemps 2024
Fin des travaux : automne 2024
- **Précise** que la commune récupère la TVA
- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet

AR Prefecture

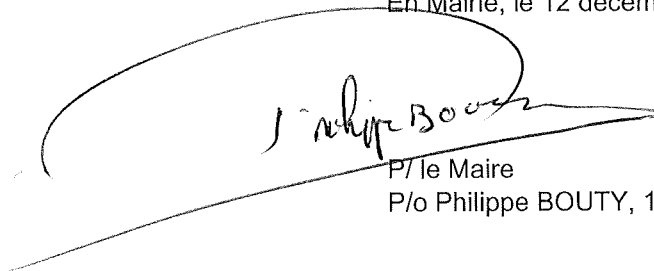
016-200054047-20231211-2023_12_11_04-DE
Reçu le 12/12/2023
Publié le 12/12/2023

➤ Dit que les crédits sont inscrits au budget 2013

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE ce plan de financement
- SOLLICITE une aide financière auprès du Département et du LEADER
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 12 décembre 2023



P/ le Maire
P/o Philippe BOUTY, 1^{er} adjoint



